

L'Europe à la roulette russe

« Quelles sont les plus grandes menaces politiques pesant sur l'Europe ? La couardise ! »

Imre KERTESZ

La France va ratifier le traité de Lisbonne qui remplace le traité constitutionnel, rejeté par une majorité de Français, en 2005. C'est là un acte politique majeur dont l'importance tient moins à son contenu qu'à son contexte et à la sortie de crise, signifié par ce nouveau traité.

Celui-ci n'est pas indifférent par ses dispositions qui doivent permettre à l'Europe des 27 d'enfin fonctionner dans la durée. Les institutions sont rénovées et surtout le processus de décision réformé. On sort d'une crise de plus de deux ans dont la gravité tenait moins au rejet par la France du projet de charte constitutionnelle pour les 27 qu'à la volonté notifiée par l'un des membres fondateurs de rompre le dessein européen et de se replier sur son pré-carré national.

La ratification du traité de Lisbonne clôt la crise ouverte par les deux « non » de la France et des Pays-Bas, alors même que le traité avait été signé en grande pompe, à Rome, six mois plus tôt. L'échec était double : celui de la France qui disait « non » à la construction européenne, celui des 15, aujourd'hui 27, qui avaient tendu une embuscade à l'Europe, sans chemin de repli. Car, comment sortir de cette crise, sauf à pérenniser l'inertie européenne ? Faire revoter les Français, comme certains pays s'y étaient résolus, quelques années plus tôt ? Les tenants du « non » s'insurgeaient déjà contre une manœuvre, accusée de bafouer le suffrage universel. Oublier le traité et revenir au statu quo ? C'était se condamner à la paralysie du traité de Nice (2000).

Si l'Europe ne pouvait se sauver sans la France, alors il fallait un nouveau texte. Ce sera le traité simplifié dont l'idée avait été lancée par Nicolas Sarkozy et qui devrait recevoir une double caution du parlement: à la majorité des 3/5^{ème}, par le Congrès, pour approuver la révision de la constitution imposée par le projet, à la majorité simple, par les deux chambres, pour la ratification.

On pourra, enfin, oublier les erreurs qui ont conduit à l'échec de 2005. Toutes sont signées de Jacques Chirac qui, décidément, avait perdu la main. La première avait été de recourir au referendum de ratification, alors qu'aucun texte ne l'imposait, la procédure normale étant celle du vote à la majorité simple des deux Chambres. Le recours au referendum de l'article 11 allait, au contraire, directement à l'encontre de son auteur, de Gaulle, qui pensait trouver dans la volonté populaire le moyen d'éviter une obstruction parlementaire, comme ce fut le cas, avec le traité instituant la CED, en 1954. Avec le traité constitutionnel, on était exactement dans l'hypothèse inverse : face au risque de refus par les électeurs, il fallait s'en tenir prudemment à la ratification simple par les Chambres. Pourquoi Chirac impose-t-il le referendum auquel il n'était en rien tenu et comment justifier une telle décision, alors qu'il allait s'ingénier à en compromettre le résultat en polluant le débat par la question de l'adhésion de la Turquie, refusée par l'opinion ? Et pour faire bon poids, il s'en était allé soutenir le « oui » de Zapatero, en février 2005, alors qu'il s'avérait incapable de

conduire une vraie campagne, comme l'avait fait Mitterrand, avec le traité de Maastricht. La soirée de débat télévisé avec les jeunes se soldait par un vrai désastre.

Chirac avait-il choisi délibérément l'échec ? C'était grave pour lui et surtout pour l'Europe qu'il faisait sortir du sanctuaire voulu par ses prédécesseurs, pour la jeter sur la place publique et la livrer aux passions politiciennes. En faisant triompher le « non », il offrait surtout un boulevard aux adversaires patentés de la construction européenne, ceux qui, depuis un-demi siècle, tentent d'isoler la France, de l'enfermer dans son pré-carré pour refuser la libre-circulation, assimilée à une mondialisation sans pitié. Avec le « non » au referendum, la France se retrouvait dans la situation de 1983 quand le désastre financier imposait un choix stratégique entre protectionnisme et ouverture. On voyait resurgir, portés par les 55% de « non », la cohorte des frileux, jacobins et autres champions des robinsonnades qui font toujours recette sur les franges de droite et de gauche, tenants des monopoles ruineux, de la dépense publique à tout-va, servie par une fiscalité galopante, des déficits abyssaux. On oubliait que les réformes de modernisation de l'économie française étaient toujours venues de Bruxelles et qu'à défaut, la France serait restée prisonnière de son triptyque historique : colbertisme protectionnisme, interventionnisme.

Aujourd'hui, la France sort de son statut de mouton noir de l'Europe pour retrouver sa fonction de donneur de sens, celle initiée par Guy Mollet, signataire du traité de Rome (1957), appliquée scrupuleusement par de Gaulle (1958), amplifiée par Mitterrand. (RSHD)